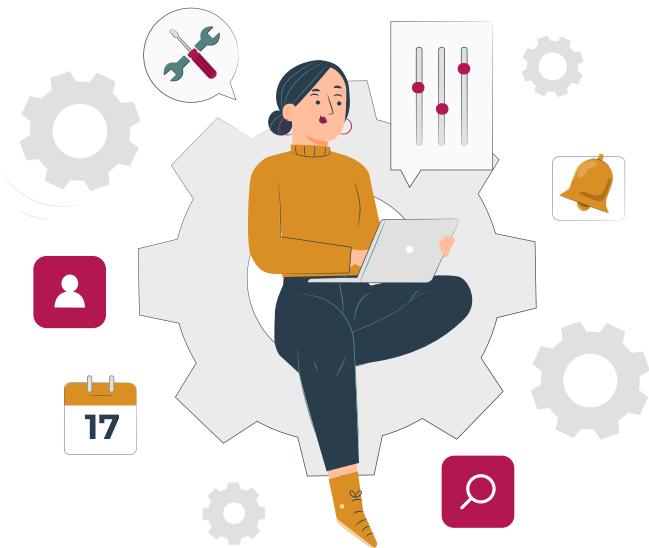


Présentation de l'outil de gestion d'un cycle de travail annualisé

L'outil de suivi de l'annualisation du temps de travail vous permet :

- soit de calculer l'obligation de service de l'agent·e (temps de travail effectif/à réaliser) sur l'année civile ou sur une partie de l'année.
- soit de définir le temps de travail de l'emploi en x/35^e (temps de travail qui sera alors indiqué dans la délibération créant l'emploi).
- et/ou effectuer un suivi des heures réalisées par l'agent·e.



CALENDRIER DE SUIVI :

2024	JANVIER		FÉVRIER		MARS				
		Heures prévues	Heures réelles		Heures prévues	Heures réelles		Heures prévues	Heures réelles
1	L			J			V		
2	M			V			S		
3	M			S			D		
4	J			D			L		
5	V			L			M		
6	S			M			M		
7	D			M			J		
8	L			J			V		
9	M			V			S		
10	M			S			D		
11	J			D			L		

Si je connais le temps de travail de l'emploi et l'obligation de service, je peux me servir uniquement du calendrier pour effectuer le suivi des heures de l'agent·e.

PARTIE HAUTE DE L'OUTIL

Je remplis la case

Obligation annuelle inférieure à 1607 heures

dans les cas ci-dessous :

- Si l'agent·e remplit les conditions pour bénéficier des jours de congés dits de fractionnements, son obligation de service sera réduite : possibilité d'effectuer au préalable cette déduction des 1607 heures (1607- 1 ou 2 jours, soit 1607-7 ou 1607- 14).
- Si les agent·e·s bénéficient d'une réduction du temps de travail liée à des sujétions particulières (délibération prise après avis du CST).

PARTIE GAUCHE DE L'OUTIL :

Le temps de travail de l'emploi est connu (délibération x/35^e), je souhaite connaître l'obligation de service de l'agent-e.

L'agent·e est recruté·e/présent·e sur toute l'année civile.

- 1 • je remplis simplement la case rose en indiquant le temps de travail de l'emploi (ex : pour 28,5/35, indiquer 28,5).
 - 2 • j'obtiens l'obligation annuelle de service de l'agent-e.

L'agent·e est recruté·e/présent·e sur une partie de l'année civile.

- 1 • je remplis la case rose
 - 3 • ainsi que la case violette en indiquant la durée de présence/ du contrat (1 mois complet = 30 jours, un mois incomplet = nombre de jours calendaires -> ex : contrat du 1 janv. au 16 avril = $3 \times 30 + 16 = 106$ jours).
 - 4 • j'obtiens l'obligation de service de l'agent·e sur la durée indiquée.

TEMPS DE TRAVAIL X/35 CONNU (délibération) - Formules de calcul lorsque le **temps de travail x/35 est connu**.

Les calculs suivants s'effectuent sans remplir le calendrier de suivi au préalable. *

Pour une année **complète** de travail -> Complétez la case **rose** uniquement/

Pour une **partie** de l'année -> Complétez les cases **rose** et **violette**

<u>CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF SUR UNE ANNÉE CIVILE COMPLETE</u>		
Prévisions	OBLIGATION HEBDOMADAIRE DE SERVICE (EN HEURES : X/35ème)	1
	TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF A RÉALISER / AN	2 0,00
Heures réalisées	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / AN	
ou		
<u>CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF SUR UNE PARTIE DE L'ANNÉE CIVILE</u>		
Prévisions	DURÉE DU CONTRAT / PRÉSENCE DE L'AGENT SUR L'ANNÉE (UN MOIS COMPLET = 30 JOURS, si contrat débute ou prend fin en COURS DE MOIS = Nombre de JOURS CALENDAIRES pour le mois en cours, ex : contrat du 1 janv. au 16 avril = 3 x 30 + 16= 106 jours)	3
	TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF A RÉALISER	4 0,00
Heures réalisées	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / DUREE DU CONTRAT	

PARTIE DROITE DE L'OUTIL :

Le temps de travail de l'emploi n'est pas connu et je souhaite le définir.

L'agent·e est recruté·e/présent·e sur toute l'année civile, 2 possibilités :

- 1 • je remplis le calendrier prévisionnel.

ou

- j'applique le calcul théorique suivant (pour un cycle annuel lié aux périodes scolaires) :

Je calcule le temps de travail effectif théorique de l'agent·e sur une année civile avec pour base de calcul 35 semaines scolaires au lieu de 36 : en moyenne 4 jours fériés tombent sur le temps scolaire, soit une semaine non travaillée par l'agent·e.

FORMULE :

Nombre d'heures par jour x nombre de jours travaillés par semaine x 35 (+éventuelles interventions en dehors des semaines scolaires) et j'indique le résultat dans la case jaune. 2

L'agent·e est recruté·e/présent·e sur une partie de l'année civile.

- je choisis l'une des 2 possibilités ci-contre (calendrier prévisionnel 4 ou calcul théorique 5).

et

- 6 • je remplis la case orange en indiquant la durée de présence/du contrat (1 mois complet = 30 jours, un mois incomplet = nombre de jours calendaires ex : contrat du 1 janv. au 16 avril = $3 \times 30 + 16 = 106$ jours).
- 7 • j'obtiens le temps de travail de l'emploi en $x/35$ qui sera indiqué dans la délibération créant l'emploi.

- 3 • j'obtiens le temps de travail de l'emploi en $x/35$ qui sera indiqué dans la délibération créant l'emploi.

TEMPS DE TRAVAIL X/35 A DEFINIR - Formules de calcul permettant de définir le temps de travail en x/35.

2 possibilités : remplir le calendrier annuel de suivi

ou (pour un cycle annuel lié aux périodes scolaires) effectuer un calcul théorique sur une base de 35 semaines (36 semaines - 4 jours fériés en moyenne sur la période scolaire) et l'indiquer dans la case jaune : * nb heures par jour

*nb jours travaillés par semaine *35 (+éventuelles interventions en dehors des semaines scolaires)

Pour une année complète remplir la case jaune

Pour une partie de l'année -> Complétez les cases orange et jaune

CALCUL DE L'OBLIGATION HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUR UNE ANNEE CIVILE COMPLETE				
Prévisions	2 possibilités ->	1 selon calendrier de suivi préalablement rempli	Calcul théorique	
	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / AN	0,00	ou	2
	OBLIGATION HEBDOMADAIRE DE SERVICE (EN HEURES : x35ème)	3		3 0,00
Heures réalisées	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / AN	0,00		
		OU		
CALCUL DE L'OBLIGATION HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUR UNE PARTIE DE L'ANNÉE CIVILE				
Prévisions	DURÉE DU CONTRAT / PRÉSENCE DE L'AGENT SUR L'ANNÉE (UN MOIS COMPLET = 30 JOURS, si contrat débute ou prend fin en COURS DE MOIS = Nombre de JOURS CALENDAIRES pour le mois en cours, ex : contrat du 1 janv. au 16 avril = $3 \times 30 + 16 = 106$ jours)		6	
	2 possibilités ->	4 selon calendrier de suivi préalablement rempli	ou	Calcul théorique
	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / DURÉE DU CONTRAT			5
	OBLIGATION HEBDOMADAIRE DE SERVICE (EN HEURES : x35ème)	7		7
Heures réalisées	TOTAL HEURES TRAVAILLÉES / DURÉE DU CONTRAT			